



## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 20 JUIN 2014

### I/ Elections des sénateurs le 28 septembre 2014 : désignations des délégués et suppléants

Le décret n°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs fixe la date de l'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux au **vendredi 20 juin 2014** et la date de l'élection des sénateurs de la Vienne au dimanche 28 septembre 2014.

Pour la commune de Monthoiron, trois délégués titulaires et trois délégués suppléants ont été désignés parmi les conseillers municipaux :

#### TITULAIRES

- GUIMARD Alain
- BROUSSIER Jean-Marc
- LEBEAU Bernard

#### SUPPLEANTS

- LAUMONIER Alain
- DUGRE Thierry
- SAINT GAL Sylvie

### II/ Services périscolaires : règlements d'utilisation et tarifs pour 2014-2015

Afin de préparer les inscriptions aux services périscolaires, les commissions scolaires des communes de Monthoiron et Chenevelles se sont réunies le lundi 16 juin dernier.

Des modifications d'horaires concernant la garderie et le bus scolaire ont été proposées suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

#### Horaires

<b>garderie</b>	<b>matin : 7h00 – 8h50 (au lieu de 6h45 et 8h30 actuellement)</b> <b>soir : 16h30 – 18h30 (au lieu de 18h45 actuellement)</b> <b>mercredi midi : 12h00 – 13h00</b>
<b>bus</b>	<b>matin : décalage de 5 minutes (l'école ne commençant qu'à 9h00), soit un départ à 7h55</b> <b>soir : pas de changements notoires</b>

De plus, il devient nécessaire d'actualiser les tarifs correspondants à ces services.

#### Tarifs actuels

<b>bus</b>	<b>20€/trimestre</b>		
<b>cantine</b>	<b>3.10€ / enfant + personnel</b>	<b>4.00€ / enfant non inscrit avant 8h40</b>	
	<b>4.10€ / enseignant</b>	<b>10€ / élus + autres membres</b>	
<b>garderie</b>	<b>1.10€ / matin</b>	<b>1.30€ / soir avec goûter</b>	<b>5€ / séance exceptionnelle</b>

#### Tarifs proposés pour la prochaine rentrée

<b>bus</b>	<b>26€/trimestre</b>		
<b>cantine</b>	<b>3.20€ / enfant + personnel</b>	<b>4.10€ / enfant non inscrit avant 8h40</b>	
	<b>4.20€ / enseignant</b>	<b>11€ / élus + autres membres</b>	
<b>garderie</b>	<b>1.15€ / matin</b>	<b>1.35€ / soir avec goûter</b>	<b>5€ / séance exceptionnelle</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

#### - Concernant le règlement de la cantine scolaire :

- De modifier les tarifs pour la rentrée de septembre 2014 :  
**3.20€ / enfant + personnel**    **4.10€ / enfant non inscrit avant 8h40**  
**4.20€ / enseignant**    **11€ / élus + autres membres**

#### - Concernant le règlement de la garderie scolaire :

- De modifier les tarifs pour la rentrée de septembre 2014 :  
**1.15€ / matin**    **1.35€ / soir avec goûter**    **5€ / séance exceptionnelle**
- De modifier les horaires pour la rentrée de septembre 2014 :  
**matin : 7h00 – 8h50**    **soir : 16h30 – 18h30**    **mercredi midi : 12h00 – 13h00**

#### - Concernant le règlement du bus scolaire :

- De modifier les tarifs pour la rentrée de septembre 2014 :  
**26€/trimestre**
- De modifier les horaires pour la rentrée de septembre 2014 :  
**matin : décalage de 5 minutes**  
**soir : pas de changements notoires**

- D'autoriser Monsieur Le Maire à modifier les règlements correspondants
- D'informer la commune de Chenevelles de ces modifications qui entreront en vigueur à la rentrée de septembre 2014.

### **III/ Modification du règlement de location du barnum communal**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n°2012-22 du 12 juillet 2012, un règlement de location des barnums a été validé.

Aujourd'hui, suite à la demande d'associations extra-communales, il convient de modifier ce règlement.

Ainsi, l'article 1 du règlement actuel pourrait être modifié comme suit :

#### **Article 1 : OBJET**

A l'occasion des manifestations publiques qui se déroulent sur son territoire, la Commune de MONTHOIRON (propriétaire) met à disposition de ses associations ses barnums. Les barnums peuvent également être prêtés *gracieusement* aux communes voisines sur demande des municipalités. *Les associations extra-communales peuvent également louer les barnums pour un tarif de 200€ le week-end.*

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de mise à disposition du matériel de la Commune de MONTHOIRON à savoir 2 barnums de 5 x 12 mètres.

Le matériel peut être mis à la disposition du prestataire soit :

- pour les besoins propres de ses services,
- pour les associations *communales* dont la manifestation se déroulera sur le territoire de la Commune de MONTHOIRON et à proximité du centre bourg.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de modifier l'article 1 du règlement du 12 juillet 2012 en permettant le prêt aux associations extra-communales pour un tarif de 200€ le week-end
- de ne pas modifier les autres articles du règlement initial
- d'approuver le nouveau règlement de prêt des barnums de la commune de Monthoiron qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2014.

### **IV/ Motion de soutien à l'action de l'AMF – baisse des dotations de l'Etat**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Monthoiron rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Monthoiron estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Monthoiron soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'adopter cette motion qui sera transmise à l'Association des Maires de France.

### **V/ Aliénation de chemins ruraux : proposition d'honoraires du Cabinet Chardonnet-Sureau**

Par délibération n°2014-05 du 13 février 2014, le conseil municipal a décidé de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux dit de « La Molaise » et « des Verriers à La Rifauderie ».

D'autres dossiers de régularisation de voirie communale étant en instance (MENARD, DELABAUDINIÈRE, HEELEY ...), un devis a été demandé au cabinet de géomètres Chardonnet-Sureau.

Le montage du dossier d'enquête publique, les divisions cadastrales et l'accompagnement de la Mairie pendant toute l'enquête ont été chiffrés à 1254€ TTC par M. SUREAU.

Le conseil municipal a validé ce devis.

## **VI/ Désignation des délégués aux commissions internes de la CAPC**

**Commission économique : développement économique, industrie, commerce, insertion par l'économie, artisanat, tourisme, agriculture et monde rural :**

- TITULAIRE : Monsieur Alain GUIMARD et Monsieur BROUSSIER Jean-Marc
- SUPPLEANT : Madame SAINT GAL Sylvie

**Commission aménagement du territoire : habitat, gens du voyage, politique de la ville, aménagement numérique du territoire, pays d'art et d'histoire**

- TITULAIRE : Madame GAUFFREAU Corinne
- SUPPLEANT : Monsieur LEBEAU Bernard

**Commission cadre de vie : assainissement, transport, voirie, déchets ménagers, développement durable**

- TITULAIRE : Monsieur LAUMONIER Alain
- SUPPLEANT : Madame MANCEAU Maryvonne

**Equipements communautaires : équipements sportifs, équipements culturels, salles de spectacles, archives, patrimoine protégé**

- TITULAIRE : Monsieur CHATELLIER Jean-Marie
- SUPPLEANT : Madame GAUFFREAU Corinne

## **VII/ Vie des Commissions**

- rencontre avec le personnel le 2 juin = Bernard LEBEAU
  - commission Information et communication du 22 mai et du 17 juin = Alain LAUMONIER
  - commission Loisirs, association et culture du 21 mai et du 18 juin = Alain GUIMARD
  - commission Ecole du 19 mai (Chenevelles) et du 16 juin (Monthoiron) = Alain GUIMARD
  - commission tourisme CAPC du 5 juin = Christophe CARDINEAU
  - conseil d'école du 10 juin à Chenevelles = Corinne GAUFFREAU
- AGENDA :
- Conseil Communautaire le lundi 23 juin à 18h00 à Monthoiron (salle des Fêtes)
  - Spectacle Nuits Romanes le jeudi 10 juillet
  - Feu d'artifice le samedi 12 juillet
  - Conseil Municipal le jeudi 18 septembre

## **VIII/ Informations et questions diverses**

- orage et grêle du 9 juin 2014 = intervention assurance pour sinistre salle des fêtes
- début juillet : exécution des petits travaux de voirie par la COLAS